

Réunion du 7 juillet 2014

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHL, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Madame Laurence MULLER-BRONN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) :

Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Robert HERRMANN, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Freddy ZIMMERMANN

Absent(s) :

Rapporteur :

Monsieur Richard STOLTZ

**N° CP/2014/440 - Développement local des bassins de vie - 2211
Adoption du contrat de territoire de 2ème génération de la
Plaine du Rhin pour la période 2014-2016**

Vu le rapport de l'assemblée plénière du 4 juillet 2011 relatif à la poursuite et au renforcement de la démarche de contractualisation du Département avec les territoires,
Vu le rapport de l'assemblée plénière du 25 juin 2012 concernant le cadre méthodologique général de la génération II des contrats de territoire,
Vu le rapport de l'assemblée plénière du 22 octobre 2012 sur le guide de référence applicable pour le périmètre des territoires signant un contrat de territoire de 2ème génération,
Vu la délibération de la commission permanente n° CP/2014/306 du 5 mai 2014 validant l'annexe financière intitulée "Volet Lauter", révisée à mi-parcours pour la période 2014-2016 et jointe au présent Contrat de territoire de la Plaine du Rhin,
Vu la délibération du Conseil Général n° CG/2014/9 du 26 mai 2014 donnant délégation à la commission permanente pour approuver les contrats de territoire de nouvelle génération à venir
Vu l'avis de la Commission du Développement des Territoires du 10 juin 2014,

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve le nouveau contrat de territoire de la Plaine du Rhin pour la période 2014/2016
- approuve le montant de l'enveloppe financière affectée à ce contrat de territoire, soit la somme maximale
 - .de 1 507 860 € pour le Volet Seltz pour les projets structurants et les opérations d'intérêt local détaillés dans l'annexe financière figurant au contrat de territoire
 - .de 801 581 € pour le Volet Lauter pour les projets détaillés dans l'annexe financière figurant au contrat de territoire

- autorise le Président du Conseil Général à signer le contrat de territoire Plaine du Rhin, sous réserve de son approbation par les autres parties au contrat que sont la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin et les 19 communes du territoire
- décide de la mise en oeuvre du contrat de territoire de la Plaine du Rhin pour une période de 3 ans à compter du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2016
- rappelle que toute opération inscrite au contrat de territoire doit faire l'objet d'un dépôt de dossier par le maître d'ouvrage concerné en vue d'une instruction et d'un passage en commission permanente du Conseil Général.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20140707-87399-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 16/07/14